

Informations concernant les cours de sport

Les cours de sport auront lieu dès la première semaine, soit à partir **du jeudi 22 août 2024**. Les jeunes doivent donc amener leurs affaires de sport dès cette date.

Pour les 9èmes et les 10èmes, la première fois, le rendez-vous est à l'école et les élèves iront ensuite à la salle attribuée, accompagné.e.s de leur enseignante.

Les salles nous ont été attribuées par le DIP comme suit :

9èmes

Salle de gym du Collège de Candolle
av. A.-M. Mirany 36, Chêne-Bourg

10èmes, 11èmes et 12èmes

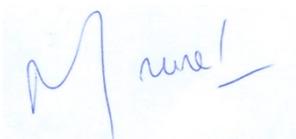
Salle de gym du Collège de Claparède
ch. de Fossard 61, Chêne-Bougeries

Dès la 2^{ème} fois, nous demandons à tous/toutes nos élèves d'aller directement à la salle de sport.

! Nous rappelons que les cours de sport sont obligatoires et font partie du PER. Un.e jeune ne pouvant temporairement pas faire de sport vient travailler à la bibliothèque de l'école à la place. Un certificat médical doit être transmis à la direction dans les 10 jours.

Merci et meilleurs messages.

Nathalie Brunel

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nathalie Brunel', is placed on a light blue rectangular background.